

2^{ème} édition des RENDEZ-VOUS DE LA STRATEGIE PI

LA PI 3.0 : NOUVEAUX CHALLENGES, NOUVEAUX RISQUES, NOUVEAUX OUTILS...ETES-VOUS PRET ?

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- identifier les nouveaux challenges ;
- décrypter les impacts sur sa stratégie de propriété industrielle ;
- comprendre et s'appropriier les évolutions ;
- être en mesure d'adapter sa politique de propriété intellectuelle face à ces nouveaux enjeux.

PUBLIC CONCERNÉ

Directeur Général, Chef d'entreprise,
Directeur Juridique,
Directeur ou Responsable PI,
Directeur Financier,
Directeur des systèmes d'information,
Directeur Marketing,
Réseaux, Start-up, Créateurs innovants,
Secteur viticole,
Experts Comptables,
Avocats fiscalistes,
Agences web et Agences de com

INTERVENANTS

Eric Schahl
Juliette Robin
Mathilde Ponchel
Caroline Jouven
Karine Mamou

Charlotte Urman
Jean-Baptiste Thial de
Bordenave
Céline Baillet
Ladan Dirickx

Date : Jeudi 15 juin 2017

Lieu : Palais Brongniart, Place de la Bourse, Paris 2^e

Durée : 1 journée (7h)

Tarif : 600€HT

Information & Inscription : evenement@inlex.com – 01 56 59 70 90

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 51044 75

PROGRAMME

ADAPTEZ VOS POLITIQUES DE MARQUES AUX NOUVELLES TENDANCES !

1. Organisation interne :

- Comment gérer la PI et le flux de données / nouveaux outils / plateformes dématérialisées / gestion de l'information ?
- Comment retrouver les preuves ? Faut-il modifier des prestations internes ? les externaliser ou pas ?

2. Les canaux de distribution de marques :

- Le social commerce challenge le e-commerce
- Commerce électronique dans le B to B

3. Incidences sur le budget

Quels outils ? Quelle posture pour préserver vos forces ? Quelles solutions pour gérer votre budget PI / optimiser le ratio risques assumés / sécurité juridique ?

LA PI 3.0 AU SERVICE DES ACTIFS NON DEPOSABLES : VOTRE STRATEGIE EST-ELLE ADAPTEE ?

1. Eléments de création concernés ?

- Les actifs immatériels non déposés
 - Le Savoir-Faire
 - Les autres éléments entrant dans le champ des secrets d'affaire
 - La base de données
- Impact de l'absence de mesures de protection
 - Actif sous valorisé
 - Moyens d'action limités en cas d'atteinte
 - Inaccessibilité potentielle
 - Risque de dilution

2. Quelles sont les nouvelles solutions ?

- Evolution de la jurisprudence :
 - Sur la définition des créations non déposables
 - Sur les conditions de protection de ces actifs
 - Sur les contours du secret
- Présentation de la nouvelle directive sur le savoir-faire et les secrets d'affaire



3. Organiser la protection

- Identifier les éléments d'actif concernés au sein du patrimoine de la société
- Analyse du référentiel de marqueurs correspondants
- Déploiement des mesures
- Suivi des évolutions

PROJETS INFORMATIQUES DE L'ENTREPRISE :

INTEGRER UNE STRATEGIE JURIDIQUE... UNE NECESSITE ABSOLUE DE REORGANISATION.

1- Bien préparer son projet

- Quelle stratégie contractuelle ?
- Obligation de résultat ou obligation de moyen

2- Savoir gérer les phases de recette

- Test & jeux d'essai avant la mise en production
- Recettes provisoire et définitive, quelles garanties ?

3- Assurer le fonctionnement effectif

- Responsabilité en matière de maintenance, sauvegarde et sécurité
- Pouvoir récupérer la main sur son outil / ses données

DROIT VITI 3.0 : LES MENTIONS TRADITIONNELLES :

ATOUT OU DANGER POUR VOS MARQUES DE VINS ?

1- Des mentions valorisantes et recherchées mais potentiellement contre-productives.

- Des signes d'origine et de qualité pour les consommateurs
- Des mentions très réglementées

2- Des mentions potentiellement dangereuses ?

- Des marques plus fragiles
- Comment compléter sa protection traditionnelle

LOI HAMON/LOI MACRON :

QUELLE STRATEGIE POUR S'ADAPTER AUX NOUVELLES DONNES REGLEMENTAIRES ?

1- Loi Hamon : des impacts non négligeables en faveur des consommateurs mais qu'en est-il pour les sociétés ?

- Comment adapter sa stratégie réglementaire en amont des dispositions légales ?
- Et tirer profit des évolutions réglementaires...illustrations : sites comparatifs, mentions d'origines

2- Loi Macron : vers une dérèglementation assumée ?

- Economie collaborative/économie ubérisée : quelles différences de traitement ?
- Illustration et évolution aux travers des cas Blablacar, UberPop, Airbnb, Heetch, Bitcoin

PI ET VALEUR ECONOMIQUE :

COMMENT TRANSFORMER L'INTANGIBLE EN (VALEURS) TANGIBLES ?

1- Actualité : la valorisation ne concerne plus que les géants

- Les actifs incorporels valorisables : les mutations des dix dernières années et la situation actuelle
- La valorisation au cœur des mutations économiques (émergence des données, nouvelles méthodes de financement, la réorganisation des directions support, la dématérialisation du commerce)

2- La valorisation comme outil d'optimisation,... et de croissance

- Les conséquences directes d'un comportement passif face à la valorisation
- Les apports tangibles d'une stratégie de valorisation

3- Valorisation et méthodologie : entre rigueur et créativité

- De la norme IFRS au Thésaurus Bercy, en passant par la norme ISO
- L'intégration de la valorisation par un cascading efficace

